18 AVR. 1989

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

2 2 MAI 1989

Nº 12.00.11/158

«Pour approbation i le Ministre des Transports et

des Communications Altal

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda KIGALI.-

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Il y a lieu de verser au compte du Receveur des Impôts à Kigali, la somme de: I6.470 FRW (SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX FRANCS RWANDAIS) représentant la taxe professionnelle du mois de Mai I989 de Monsieur NTAGERURA André, Ministre des Transports et des Communications.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX FRANCS RWANDAIS (16.470 FRW).

Multant

Le Gestionnaire des Crédits au MINITRANSCO

AKIMANIZANYE Anastasie .-

VISA DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES Kigali, le

07 364 du 30-6-89

APHOTOMANY CIU ANATAMIN A DES COMMUNICATIONS

eser availant

Nº 12.00.11/158

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda AlGALL-

(Poor sporobalist ) Manimo des Transpolts et des Commissiones

- Longet

Monsieur l'Ordonnateur-Frésorier,

11 y a lieu de verser au compte du Receveur des Impôts à Kirali, la somme de: 16.470 FRW (SLIZL MILLE QUATRE OLAY SOLLANTE DIA FRANCS RWANDALS) représentant la taxe professionnelle du mois de Mai 1989 de Monsieur MTAGLAURA André, Ministre des Transports et des Communications.

Certifie sincère et véritable et arrêté à la somme de: SETER MILLE GUNTRE CENT SOIXANTE DIX FRANOS RWANDAIS (16.470 FRW).

Le Gestionnaire des Grédits au MINTRANSCO

AKIMANIZANYE anastasie.-

augus

VISA DE L'INSPECTION GENERALE. Res etc. august

Pour rechieved and before it inputation a draw of State An State Address through an an Side in Arthou State State through a state of State Arthough State States

T SOM and gue 6-59